

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07/2026

Objet : Décision Modificative n° 2 du budget principal 2025

L'an deux mille vingt-six, le 08 janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 22 décembre, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23

Membres présents : 18

ATTAVAY Bernard, CHAUDET Florence, COUPAS Daniel, DA CONCEICAO Marilyne, DE BATTISTI Inès, DREVET Christiane, DUSSERT Jean-Claude, GIROUD Christian, HEURTEBISE Éric, LEFEBVRE Fanny, LUTTRIN Jean-Claude, PONTOIZEAU Arnaud, POULET Maxime, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique, ZABI Sabya.

Membres absents avec pouvoir : 5

ATTAVAY Maria pouvoir à ATTAVAY Bernard, BIANCIOTTO Chloé pouvoir à LEFEBVRE Fanny, DREVET Clémence pouvoir à DUSSERT Jean-Claude, FOURNET Steve pouvoir à DREVET Christiane, OSETE Christelle pouvoir à RUIS Frédéric.

Soit 18 présents et 5 pouvoirs – 23 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la décision modificative n° 2 du budget principal permettant d'ajuster les crédits budgétaires en section de fonctionnement afin de garantir l'exécution budgétaire au titre de l'exercice 2025 :

Section de fonctionnement					
Sens	Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant
Dépenses	68	6817	01	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 100 €
Dépenses	011	60623	020	Alimentation	- 100 €

Monsieur le Maire précise que suite à ces modifications, la section de fonctionnement du budget principal 2025 reste conforme au principe d'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal pour l'exercice 2025.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme.

Christian GIROUD,
 Maire



Florence CHAUDET,
 Secrétaire de séance

